

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 27 juillet 2007

En exercice : ... 35
Présents : 29
Titulaires : 24
Suppléants : 5
Pouvoirs : 5
Absents : 6

Convocation adressée à chaque délégué et suppléant le 11 juillet 2007 pour la session ordinaire du vendredi 27 juillet 2007.

L'an deux mil sept, le vendredi 22 juin 2007 à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Melisey, sous la Présidence de M. CUYNET Daniel, Président.

Etaient Présents:

- Monsieur CUYNET Daniel, Président, M. DAGUE Alain, Vice-président, Mme LAMBOLEY Marie-Louise, Mrs SEGUIN Michel, CARDOT Maurice, Mmes GRANDGIRARD Janine, DAVIOT Rose-Marie, VALDENNAIRE Sylviane Mrs TOILLON Gérard, LANDRY-CHAPITEY Maurice, GILLET Denis, HENNEQUIN Michel, Mrs BRESSON Michel, SAINTIGNY Henri, GRANDMOUGIN Jean-Pierre, MOUGNEOT Bernard Mme FRESLIER Marie-Claire, M. CHATELOT Henri, MM. TACHET Jean-Claude, SARRE Vincent, NOEL Rémi ; GUERRE Christian ; BERTRAND Yves ; Mme JEANBLANC Odile

Absents représentés par délégués suppléants :

- Mme POULMAR Gilberte qui donne pouvoir à M.LAMBOLEY Patrick;
- M. CLAUDEL Hubert qui donne pouvoir à M. TOURDOT Roger ;
- M. PINOT Régis qui donne pouvoir à M. DROVIN René ;
- Mme MAIROT Marie-Ange qui donne pouvoir à Mme SCHENEIDER Yolande
- M. BRULTEY Roger qui donne pouvoir à M. DALVAL Jean-Marc ;

Absents :

- Mrs PERNOT Jean, LALLOZ Jacques, GROSJEAN Stéphane, LINDER Paul, BEURIER Patrice, Mme Marie GATSCHINE-HENNEQUIN

Monsieur SARRE Vincent a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CONTRAT APPUI +

M. Le Président rappelle que le diagnostic a été validé le 31 mars dernier. Il explique qu'il y a lieu aujourd'hui de valider les documents cadre 2 (Stratégie) et 3 (Plan Global d'Actions) de la préparation à la signature du contrat APPUI + avec le Conseil Général de Haute-Saône.

Ces 2 documents s'orientent autour de 4 axes de développement :

- Les services à la population
- Le développement économique
- Le développement touristique
- La préservation de l'environnement

Ces deux documents sont adoptés à l'unanimité par le Conseil. Enfin, M. le Président rappelle que les actions qui seront retenues pour bénéficier des crédits APPUI + ont déjà fait l'objet de discussions lors des précédents bureaux. Deux actions semblent incontournables : la mise en œuvre du Plan Paysage, et la mise en place de l'offre périscolaire à l'échelle du territoire communautaire. La troisième action pourrait concerner le développement touristique du plateau des Mille Etangs mais le Conseil Général nous demande de préciser notre choix. Ce choix sera entériné lors du prochain bureau prévu début septembre. M. BRESSON rappelle qu'il serait bon d'essayer d'intégrer l'axe économique à cette programmation.

M. le Président profite de cette délibération pour présenter les axes principaux que le bureau a retenu pour bénéficier des crédits liés à la Convention Interrégionale de Massif Vosgien. Le tourisme, le développement de la filière-bois et le volet reconquête agricole du Plan Paysage seront les principaux axes qui pourront bénéficier des crédits départementaux, régionaux, étatiques et européens pour la période 2007-2013.

PLAN PAYSAGE : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

M. le Président rappelle qu'une fiche-action a été sollicitée par la CCHVO à l'intérieur du Programme Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges 2007 pour la mise en place d'actions de sensibilisation et de communication dans le cadre du Plan Paysage.

Cette fiche-action, d'un montant de 14 400 €, est divisé en plusieurs opérations :

- Une campagne de sensibilisation en milieu scolaire pour informer les enfants et leur faire comprendre les paysages de la Haute vallée de l'Ognon
- Des sorties-nature dans chaque commune afin de permettre aux habitants de mieux appréhender le paysage et leur cadre de vie au quotidien afin de favoriser une évolution des comportements
- La réalisation de l'exposition du diagnostic paysager élaboré par le bureau d'études ECOSCOP dans chacune des 12 communes du territoire. En plus des éléments du diagnostic paysager, l'exposition permettra de zoomer sur les territoires avec la réalisation de panneaux thématiques pour les 5 groupes de communes identifiés et de présenter les actions envisageables pour la mise en œuvre du Plan Paysage

Pour cette opération, il y a lieu de solliciter le Conseil Général de Haute-Saône à hauteur de 25 % (soit 3 600 €) et le Conseil Régional au titre des crédits PNRBV à hauteur de 19 % (2 800 €). L'autofinancement s'élève à 56 % (8 000 €).

Enfin, Monsieur le Président rappelle que cette opération est couplée avec la première action de reconquête agricole sur Fresse qui est susceptible d'être financée à 80 % par la Région, le Département et l'Etat. Ce qui permettrait d'atteindre, sur l'ensemble des deux actions, 60 % de subventions.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter les subventions et adopte le plan de financement à l'unanimité.

SYTEVOM : ADHESION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DES MILLE ETANGS ET DES FRANCHES COMMUNES

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le comité syndical du SYTEVOM en séance du 19 juin 2007 a accepté à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de communes des Franches Communes et celle de la Communauté de communes des Mille Etangs en lieu et place du SICTOM des Deux Vallées qui sera dissout au 31/12/2007.

En tant que membre du syndicat, la CCHVO doit se prononcer dans les 3 mois sur cette adhésion. A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte ces adhésions et acte le refus d'adhésion des communes isolées.

REHABILITATION DES DECHARGES : CONSULTATION DU MAITRE D'OEUVRE

Monsieur le Président rappelle que la première phase de l'opération a consisté en la réalisation d'études préliminaires sur les décharges de la Lanterne et Melisey – La Couaz. En parallèle, une étude du même type a été menée sur le site de Saint-Barthélemy par Espace Naturel Comtois.

Il convient maintenant de passer à la phase travaux sur les 7 sites concernés : les trois sites ci-dessus plus les décharges de Haut du Them, Ternuay, Fresse et Melisey-La Noie Villerand.

Enfin la Président explique qu'il y a lieu à présent de lancer la consultation pour choisir le maître d'œuvre qui, en plus de suivre le déroulement des travaux, devra réactualiser les coûts prévisionnels des sites de catégorie C (Haut-du-Them, Melisey – La Noie Villerand, Ternuay et Fresse) en vue de la sollicitation des subventions ADEME et Conseil Général.

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer la consultation du maître d'œuvre en vue des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Salle de Saint-Barthélemy : Le Président informe le Conseil que la procédure de recrutement du maître d'œuvre pour la réhabilitation de la salle de Saint-Barthélemy est en cours. La date limite de réception des offres est fixée au 27 août. La commission d'appel d'offres se réunira immédiatement après cette date pour choisir le maître d'œuvre. Afin de faire le meilleur choix, elle sera assistée de l'agent de développement, du percepteur et des membres de la Commission Sport.

Plan Paysage – Première Action de Reconquête Agricole : L'un des axes forts du Plan Paysage sera d'aider la reconquête agricole d'espaces boisés ou en friche. Afin de lancer la démarche, une première action a été initiée sur la commune de Fresse. La CCHVO travaille avec le dernier exploitant de la commune pour rouvrir 8 hectares de terrain à proximité du village.

Les trois quarts des terrains seraient voués à devenir des pâtures, le reste étant occupé par des prés de fauche. Le but de l'opération est de soutenir l'agriculteur dans son projet en prenant en charge tout ou partie du coût des travaux de réouverture. L'enveloppe globale allouée au projet est de 11 600 €. Cette opération a pour vocation de devenir une opération pilote pour démontrer que de tels projets peuvent voir le jour sur notre territoire. La première étape est d'obtenir l'accord des propriétaires des différentes parcelles afin de définir précisément le périmètre dont bénéficiera l'agriculteur.

Cette opération pourra être soutenue à 80 % par nos partenaires financiers : 40 % de FNADT (Crédits Etat dans le cadre de la Convention de Massif), 25 % du Conseil Général (Crédits APPUI) et 15 % du Conseil Régional (Crédits Environnement).

Vu le Président, D. CUYNET